



40^{ème} COUPE DE LA HARPE DES 24 ET 25 MAI 2014

Organisée par la Société Nautique Rolloise

Page 1/2

Avis de course (AC)

1. Règles

Les régates seront régies par les règles telles que définies dans :

- Les Règles de Course à la Voile 2013-2016 (RCV)
- Les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing
- Les règles de classe des séries
- Les instructions de course (IC)
- Le présent AC qui fait partie des IC

La langue officielle est le français

2. Publicité

La règle 80 des RCV s'applique.

3. Admissibilité et inscription

La régate est ouverte à tous les monocoques des classes ACVL

Chaque concurrent doit être en mesure de prouver son identité et appartenance à une autorité nationale reconnue par l'ISAF par la présentation de cartes ou attestations valables. Une licence temporaire délivrée par Swiss Sailing pourra être obtenue sur place.

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire :

- Par internet, sur le site de la Société Nautique Rolloise, à l'adresse www.snrolloise.ch, rubrique "Calendrier, régates et inscriptions" du menu principal
- Au moyen du formulaire d'inscription joint au présent avis de course, à renvoyer à la Société Nautique Rolloise (Case postale ou email snrolloise@snrolloise.ch) avec la mention "40^{ème} Coupe de la Harpe"

Les inscriptions doivent nous être parvenues pour le mercredi 14 mai 2014 dernier délai et ne sont effectives qu'à réception du montant de la finance d'inscription dans le même délai.

Le versement est à effectuer en faveur de la Société Nautique Rolloise par virement sur le compte BCV 1001 Lausanne IBAN CH05 0076 7000 K039 7752 8 ou sur le compte postal 10-14615-7.

Confirmation d'inscription obligatoire, au secrétariat de course, le 1^{er} jour prévu des courses.

Les inscriptions hors délai ne seront acceptées qu'au secrétariat de course, lors des confirmations d'inscription.

4. Finance d'inscription

Le montant de la finance d'inscription s'élève à CHF 100.-, y inclus des coupons pour 3 repas du menu de fête pour la soirée officielle du 24 au soir « Boisson non-comprise » et bien entendu le petit déjeuner du dimanche matin. Il est possible d'obtenir des menus supplémentaires pour la soirée officielle pour le prix de CHF 20.- par personne

5. Programme

Samedi 24 mai

| | |
|-------------|--|
| 11h00-12h00 | Confirmation d'inscriptions |
| 13h00 | Briefing |
| 13h55 | 1 ^{er} signal d'avertissement possible, maximum 1 course à suivre |
| Des 18h00 | Apéro |





40^{ème} COUPE DE LA HARPE DES 24 ET 25 MAI 2014

Organisée par la Société Nautique Rolloise

Page 2/2

| | |
|-----------------|--|
| Dès 19h30 | Soirée officielle sous la tente côté Ouest du Club-house se composant d'un menu de fête à « Gogo » suivi d'une soirée dansante |
| Dimanche 25 mai | |
| dès 07h30 | Déjeuner offert |
| 09h00 | A disposition |
| 09h55 | 1 ^{er} signal d'avertissement possible, maximum 1 course à suivre |
| 14h30 | Clôture |
| ~16h30 | Remise des prix |

6. Jauge

Chaque bateau doit produire un certificat valide de jauge. Il ne sera délivré aucun certificat de jauge sur place.

Des contrôles de jauge peuvent être effectués à tout moment.

7. Instructions de course

Les IC seront remises lors de la confirmation d'inscription.

8. Parcours

La zone de course est constituée de la baie de Rolle, de la pointe d'Allaman à la pointe de la Promenthoux.

Les parcours à effectuer seront de type côtier.

9. Système de pénalité

La règle 44.1 des RCV (effectuer une pénalité) est modifiée de sorte que :

- La pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

10. Classement

Une course validée suffit pour valider ce championnat.

Les séries dont le nombre de bateaux sera supérieur ou égal à 5, auront leur propre classement

Le classement final sera établi en additionnant les points de chacune des manches « Classement à Minima »

11. Prix

A l'issue de la dernière course, dès les réclamations réglées.

12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 des RCV, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve.

14. Informations complémentaires

Pour la série des Toucan, la Coupe de la Harpe fait partie du "Challenge Toucan du Grand Lac".

La mise à l'eau des bateaux sera possible dès le vendredi 24 mai 2013 à 12h00.

Nous vous prions de respecter la signalisation mise en place par la police afin d'éviter toute mauvaise surprise. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter par courriel, le responsable régates à l'adresse regates@snrolloise.ch.

